

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de FORCALQUEIRET (Var).

Par arrêté en date du 15 décembre 2020, le Maire de la commune de FORCALQUEIRET a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. L'évaluation environnementale de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU et l'évaluation des incidences Natura 2000 figurent dans le dossier de déclaration de projet. L'Autorité Environnementale, en tant qu'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, a été sollicitée pour avis le 2 décembre 2019 et a émis l'avis N° MRAe 2020APACA7, publié le 18 février 2020 ; avis porté au dossier d'enquête publique.

L'enquête se déroulera en Mairie de FORCALQUEIRET du mardi 5 janvier 2021 à 8h00, au vendredi 5 février 2021 à 17h15.

Le dossier d'enquête publique comprenant le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par la commissaire enquêtrice seront consultables en Mairie de FORCALQUEIRET aux jours et heures habituels d'ouverture soit du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h15, sauf le mercredi, de 08h00 à 12h00 et sur le site internet <https://www.democratie-active.fr/parcsolaire-forcalqueiret-web/>.

Un poste informatique avec accès internet sera mis à disposition du public à la mairie de FORCALQUEIRET.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations éventuelles :

- soit sur le registre d'enquête « papier » disponible en mairie,
- soit les adresser par écrit à l'attention de Madame la Commissaire Enquêtrice, Mairie de FORCALQUEIRET, 27 avenue Frédéric Mistral, 83136 Forcalqueiret.
- soit par mail à l'adresse pluforcalqueiretparcsolaire@democratie-active.fr

La Commissaire Enquêtrice recevra en mairie aux jours et horaires suivants :

- le mardi 5 janvier 2021 : de 9h00 à 12h00
- le mardi 12 janvier 2021 : de 9h00 à 12h00
- le mardi 19 janvier 2021 : de 9h00 à 12h00
- le mardi 26 janvier 2021 : de 9h00 à 12h00
- le mardi 2 février 2021 : de 9h00 à 12h00.

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire, par courrier : Mairie de FORCALQUEIRET, 27 avenue Frédéric Mistral, 83136 Forcalqueiret et par téléphone au 04 98 05 13 99.

Caractéristiques principales du projet :

La procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU poursuit les objectifs suivants :

- délimitation d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées dédié à l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire communal (mise en compatibilité du document graphique)
- réduction d'un espace boisé classé (mise en compatibilité du document graphique)
- Création d'un règlement adapté à cette installation (mise en compatibilité du règlement écrit)

Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête :

Cette enquête publique a pour objet de permettre à la population et à toutes personnes intéressées d'examiner le projet déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU et de formuler des remarques et observations préalablement à l'approbation du document.

A l'issue de cette enquête, la proposition de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commissaire enquêtrice sera approuvé par le Conseil Municipal.

Modalités relatives à l'enquête :

Madame Isabelle ESTIVALS, a été désigné commissaire enquêtrice par le Président du Tribunal Administratif de Toulon par décision n°E20000033/83.

A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par la commissaire enquêtrice, qui rencontrera sous huit jours le Maire afin de lui communiquer un procès-verbal de synthèse des observations. Dans un délai de quinze jours, le Maire pourra éventuellement produire ses observations.

A réception des observations du Maire et dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête, la commissaire enquêtrice transmet au Maire le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice sera déposée en mairie et sur le site Internet suivant <https://www.democratie-active.fr/parcsolaire-forcalqueiret-web/> pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.